



AIDE ET INFORMATION POUR LE MONDE DES ENFANTS DE LA RUE

Respectons le droit des enfants



Enfants hagards, blessés, couverts de poussière dans les ruines encore fumantes d'une école anéantie par une bombe...

Enfants squelettiques, en larmes qui s'agrippent au grillage d'un camp de réfugiés.

Ces images fortes, répétées inlassablement sont devenues notre quotidien et pourtant... elles ne devraient pas exister, comme d'ailleurs toutes celles qui nous montrent des enfants en haillons accroupis sous un soleil de plomb en train de casser des cailloux pour gagner quelques sous, sans oublier celles, insoutenables, de jeunes ados en treillis, arme à la main.

Nous pourrions avoir tendance à les accepter passivement et y poser la marque de la fatalité : « Ils n'ont pas de chance... ils ne sont pas nés du bon côté ».

Ces drames n'existeraient pas si les États respectaient la Convention des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 à New-York à l'unanimité des pays membres des Nations Unies (voir page 2). Convention qui, contrairement à celle des Droits de l'Homme, reste dans l'ombre.

Aussi, pour le numéro 100 de son bulletin trimestriel, l'association A.I.M.E.R. a-t-elle décidé de la sortir de l'ombre et de faire réagir les enfants suivis dans les différents foyers qu'elle aide depuis de nombreuses années déjà. Elle a demandé à ces enfants quels étaient le ou les principes qui leur tenait le plus à cœur. Grâce au travail des responsables et éducateurs, nous avons reçu de nombreuses réponses, accompagnées de photos et même de dessins.

Si les petits – moins de 10 ans – mettent en avant le droit d'être protégés, soignés, les grands – ceux qui sont déjà scolarisés – plébiscitent le droit d'aller à l'école et celui d'être protégés de la violence, de la maltraitance, de toute forme d'abus et d'exploitation.

Selon leur histoire, ils retiennent aussi le droit de ne pas faire la guerre ni de la subir, ou encore d'être protégé de toutes formes de discrimination.

Ces principes sont déjà – et depuis toujours – mis en pratique dans les foyers. Car lorsqu'ils ont accepté de quitter la rue, les enfants trouvent au refuge tout ce dont ils ont besoin, notamment le gîte et le couvert. Ils sont aussi soignés, vêtus et surtout ils ont la possibilité d'être scolarisés. Et, pour ceux qui le souhaitent et en ont la capacité, ils ont aussi la possibilité de poursuivre des études ou d'acquérir une formation professionnelle qui leur procurera un métier et leur ouvrira les portes d'une autre vie.

Le regard d'un enfant et encore plus ses paroles sont à méditer. Nous comprenons le message que ces enfants veulent nous transmettre. Leurs réactions nous ont particulièrement touchés et nous confortent dans notre action rendue possible grâce à l'appui de nos amis et fidèles donateurs.

Colette Menguy

En 2016, A.I.M.E.R soutient financièrement 27 projets en faveur des enfants de la rue dans 16 pays : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Colombie, Guinée, Haïti, Inde, Madagascar, Maroc, Philippines, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal et Tchad.

La Convention des droits de l'Enfant

La convention des droits de l'Enfant a été adoptée le 20 novembre 1989 à New York à l'unanimité des pays membres des Nations Unis. Elle est entrée en vigueur le 7 septembre 1990 lorsque 20 pays membres de l'Organisation des Nations l'ont ratifiée. A.I.M.E.R. a souhaité donner la parole aux enfants des foyers qu'elle soutient en leur demandant quel principe leur tenait le plus à cœur.

Voici les 10 principes retenus :

- **Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité**
- **Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée**
- **Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination**
- **Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance, de toute forme d'abus et d'exploitation**
- **Le droit d'aller à l'école**
- **Le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir**
- **Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru et d'avoir des conditions de vie décentes**
- **Le droit de jouer et d'avoir des loisirs**
- **Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation**
- **Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé**

Merci aux enfants d'avoir participé avec autant de ferveur à notre enquête. Compte tenu de l'abondance des textes reçus, nous n'en publions aujourd'hui que quelques extraits et vous donnons rendez-vous pour la suite dans notre prochain bulletin du mois de mars.

Réactions d'enfants de Balimba (Tchad)



©Balinba

Charlotte, l'une des éducatrices a réuni, dans la bibliothèque, 5 jeunes de 14 à 18 ans, afin de connaître leurs réactions face à ces principes. Certains comme la « discrimination » ou « des conditions de vie décente » ont requis quelques explications en utilisant des exemples concrets de la vie quotidienne.

Pour **Modeal** (16 ans, en 4ème), sa priorité : le droit d'aller à l'école. « J'apprends à écrire, à lire, cela va m'aider dans la vie » et aussi le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé. « C'est important d'avoir des personnes autour de nous, qui nous conseillent et nous guident pour bien grandir ».

Djoitnan, le plus âgé (18 ans, en 1ère), celui d'avoir un nom, une nationalité, une identité « car c'est important dans le monde d'avoir sa propre identité, d'être une personne unique ». Il souhaite aussi être soigné, protégé avoir une alimentation suffisante... « Il faut manger suffisamment pour vivre et éviter d'être malade et mourir ». Toutefois, la réalité de la vie au Tchad ne permet pas que ce droit soit toujours respecté.

David (15 ans, en 5ème) cite lui aussi, en priorité, le droit d'aller à l'école. Il retient aussi le « droit de jouer et d'avoir des loisirs » car « le jeu permet d'avoir une bonne santé. Je peux aussi me cultiver en regardant la télévision comme les informations, certains films ou documentaires ».

Jean (16 ans, en 5ème) demande d'avoir un refuge, des conditions de vie décentes, une famille, d'être entouré et aimé « Pour être bien, j'ai besoin d'un refuge, dormir, me laver, aller à l'école, prendre soin de moi ».

Simonet (14ans, en CM2) il veut être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation, et aussi de ne pas faire la guerre et la subir. « Pour moi, la violence c'est pas bon, je ne peux pas grandir si je suis frappé tous les jours, cela me fait mal à mon corps et dans ma tête, je ne peux pas être heureux ».

Réactions d'enfants du Centre Yeten (Bénin)

Trois jeunes ont répondu à Jean, le directeur du centre :

Antoinette (classe de 2nde) a choisi le principe de ne pas faire la guerre, ni de la subir. « Car s'il y a la guerre, les handicapés, les petits, les aveugles et ceux qui sont enceintes ne peuvent pas courir, de plus ceux qui n'ont pas les moyens de transport ne peuvent pas voyager, la famine s'abattra sur le pays. Les enfants vont maigrir, ils seront malades, soucieux et ils ne seront pas à l'aise à tout moment de leur vie. »

Armand (classe de 3ème) : « Le plus important pour moi est le droit d'être protégé de toutes formes de discrimination, car c'est le même créateur qui nous a créé et nous vivons encore sur la même terre ; nous ne sommes pas des animaux. Dieu nous a créé pour faire du bien à nos camarades et non pour s'ignorer. De plus, dans la vie, nous avons les mêmes droits et mêmes devoirs. »

© Centre Yeten : Antoinette

Benoît (classe de 3ème) : « Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé est le plus important. Parce qu'un enfant sans famille aura manqué d'éducation, et cela peut avoir des conséquences négatives comme la paresse, le manque de respect. Il peut devenir délinquant et pourra commettre des délits, des actes de banditisme, ce qui n'est pas bon pour son pays. »

Témoignages d'Enfants du Soleil à Madagascar

C'est ce principe de la scolarité qui tient le plus à cœur à **Bienvenu** (12 ans) pour qui « l'étude est le plus bel héritage. Si on réussit aux études, on pourra trouver du travail plus tard et aider la famille » ou encore à **Angeline** (8 ans) « parce que si on a le savoir ou bien la connaissance, on pourra travailler, subvenir à nos besoins et vivre normalement ». Et, pour **Lydia** (13 ans). « si on n'étudie pas, on ne sait rien et on pourrait être humiliée par les autres. Si on étudie, on pourra être savant et trouver du travail ».

Rado (15ans) affirme lui que le droit d'aller à l'école « doit être attribué à tous les enfants du monde pour qu'ils espèrent une vie meilleure ».

Pour **Hervé** (12 ans), le plus important c'est « d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ». **Yves** (11 ans) met en avant le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir. « Parce que je suis encore mineur, alors je pourrai être mort à la guerre ».

Noëlah (12 ans) retient le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé « car si on n'a pas de famille ou personne pour me conseiller, alors je fais n'importe quoi sans bien réfléchir ».

Lorianna (13 ans) « on doit accorder à chaque enfant le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination, qu'elle découvre parfois auprès des autres ».

Foyer Caritas Saint Antoine à Haïti

Deux principes intéressent particulièrement **Jean Gardy** (13 ans), celui d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée « parce que je suis trop petit pour aller tout seul à l'hôpital si je suis blessé ou malade. Il faut que quelqu'un de responsable le fasse avec moi et alors je serai soigné. »

Ensuite le droit d'aller à l'école : « l'école est vraiment importante, car elle permet à quelqu'un de réaliser ses rêves, de devenir une personne importante et respectée dans la vie ».

Gethrodson (11 ans) met également en avant le droit d'aller à l'école « parce que c'est grâce à l'école que je pourrai devenir président, sénateur ou député. Car, en fait, la politique m'intéresse beaucoup. Et, **Mackenley** (13 ans) « pour devenir quelqu'un de bien dans la vie et pouvoir aider les autres ».



© Centre Yeten : Antoinette



© Enfants du Soleil : Lydia



© Caritas St Antoine
Gethrodson

En bref

- **Caritas Saint Antoine et Foyer de l'Espérance à Haïti** : Situés à Port au Prince, ces deux foyers aidés par A.I.M.E.R. n'ont pas été touchés par le violent typhon qui, il y a quelques semaines, a causé de très importants dégâts dans le sud de l'île.
- **Fomarc (R.D.C.)** : A.I.M.E.R. a décidé d'apporter une aide exceptionnelle pour financer la reconstruction de la porcherie qui a été complètement détruite lors des inondations du début de cette année.
- **Association Lobbo au Burkina Faso** : les résultats scolaires 2015-2016 ont été très bons. Six élèves sur six ont réussi leur certificat d'études primaires et trois sur trois le brevet d'études premier cycle. Un élève (sur deux) a décroché le baccalauréat. Le seul étudiant dans l'enseignement supérieur a été admis au concours de la Gendarmerie.
- **Union Enfants de Sabou au Burkina Faso** : Le nouveau poulailler est maintenant opérationnel. Il a déjà accueilli ses premières locataires dont quelque 140 poules et pintades. Par ailleurs il est envisagé la création d'un atelier de couture.
- **Centre N.R.J. à Madagascar** : lors de la rentrée pascale, le Centre a pris en charge, avec l'aide des parents, une cinquantaine d'élèves qui ne possédaient pas d'acte de naissance, afin de régulariser leur situation.
- **A.I.M.E.R. est habilitée à recevoir legs, donation et assurance-vie exonérés de droit de succession.**
Par ailleurs, vous pouvez commander des cartes de correspondance.
Si vous préférez recevoir le bulletin par Internet, faites le nous savoir.

Site d'A.I.M.E.R : <http://www.association-aimer.fr>

Site de REPER : <http://www.portailenfantsdesrues.org>

Coupon-réponse à renvoyer à :

A.I.M.E.R.
40 Rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris
Tél : 01 47 53 02 21
E-mail : association.aimer@wanadoo.fr

NOM :

ADRESSE :

Participation financière – montant :€

Un seul chèque suffit pour couvrir un don et une commande, laquelle peut être passée sur papier libre.

Un reçu fiscal vous sera adressé pour les dons supérieurs à 10 euros, ouvrant droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 %. Vous recevrez régulièrement le bulletin d'AIMER pour vous informer des actions en faveur des enfants.

- Livre de Dominique Lemay, ***Ils n'ont pas choisi les trottoirs de Manille***, 20 € port compris
- ***L'eau***, ouvrage collectif des associations AIMER et Constellation, 12 € port compris
- Livre de Serge de Beaurecueil : ***Mes enfants de Kaboul***, 18 €, port compris
- **Carte double de correspondance** : 1 €, port compris

IMPORTANT : Si vous réglez par virement postal envoyé directement à La Poste, merci d'indiquer votre adresse sur la ligne « message », indispensable pour recevoir votre reçu fiscal.

La banque postale IBAN : FR24 2004 1000 0102 7275 0Y02 055 BIC : PSSTFRPPPAP

Le Crédit Lyonnais LCL IBAN : FR30 3000 2004 8900 0000 5654 M BIC : CRLYFRPP